



DU 21 OCTOBRE AU
27 DÉCEMBRE 2024

Campagne de calcul du quotient familial 2025



• **Votre enfant fréquente :**

- le restaurant scolaire,
- l'accueil du matin et du soir, les mercredis, l'étude surveillée,
- les ateliers publics de la Maison des Arts et de l'Image, le conservatoire,
- les séjours en classe découverte, les séjours vacances.

• **Le calcul du quotient familial** vous permet de bénéficier pour ces prestations, des tarifs adaptés à vos revenus et de connaître votre éligibilité pour vos enfants de 6 à 18 ans à d'autres aides facultatives de la Ville attribuées par le CCAS (PASS'Loisirs, kits de rentrée scolaire, chèques LIRE...).

Cette démarche ne peut être effectuée que par les responsables légaux de l'enfant.



• **ATTENTION !**

Le quotient familial est différent du quotient « crèche »
et du quotient de la CAF.

Il est valable sur une année civile, jusqu'au 31 décembre.

L'absence de calcul du quotient familial engendre une facturation des prestations au tarif maximum.

Tout changement important de situation en cours d'année devra être signalé et justifié (naissance, chômage, reprise d'activité, divorce...). Un nouveau quotient familial sera alors établi et appliqué à partir du mois en cours (sans effet rétroactif).



Comment calculer votre quotient familial ?

Deux possibilités pour demander le calcul et obtenir sa carte de quotient familial :

- Envoyez vos documents à l'adresse : calculqf2025@mairie-rueilmalmaison.fr et recevez votre carte de quotient familial.

ou

- Présentez-vous physiquement auprès des services :



HÔTEL ADMINISTRATIF	MAIRIES DE VILLAGE	CCAS
<p>Hall administratif 13 boulevard du Maréchal Foch Tél.: 01 47 32 65 65</p> <p>Ouverture au public : Lundi 8h30-12h00 et 13h30-18h Mardi-Mercredi-Vendredi 8h30-18h Jeudi (uniquement 1^{er} et 3^{ème} Jeudi du mois) 8h30-20h Samedi 8h30-12h30</p> <p>Pendant les vacances scolaires, l'accueil du midi et les nocturnes ne sont pas assurés.</p>	<p>Mazurières-Buzenval 69 avenue de Fouilleuse / Place Nelson Mandela Tél.: 01 57 61 45 40</p> <p>Mont-Valérien Place du 8 Mai 45 Tél.: 01 47 08 66 38</p> <p>Ouverture au public : En semaine 8h30-12h et 14h-18h Le samedi matin 9h-12h (par roulement)</p> <p>Pendant les vacances scolaires uniquement le matin !</p>	<p>Pôle solidarité 2 place Jean Jaurès Tél.: 01 47 32 67 67</p> <p><i>Principalement si vous bénéficiez des minimas sociaux ou si votre dernier quotient se situe en T 1, 2, 3.</i></p> <p>Ouverture au public : Mardi, jeudi et vendredi 8h30-12h et 13h30-18h</p> <p>Lundi et mercredi 8h30-12h et 13h30-16h</p>

Pièces à fournir :



- **pièce d'identité** (carte d'identité, passeport français ou européen, titre de séjour émis par les autorités françaises)
- **dernier avis d'impôt sur les revenus** (pour chaque personne au foyer)
- **justificatif de domicile de moins de 3 mois**
- **autres, selon la situation** (trois derniers bulletins de salaire ou avis de paiement FRANCE TRAVAIL, attestation de paiement CAF, jugement ou convention de divorce précisant la résidence habituelle des enfants,...).

Pour tout renseignement
villederueil.fr

Pour toutes questions sur nos traitements de données personnelles, vous pouvez contacter notre DPO à l'adresse : DPO@mairie-rueilmalmaison.fr
Vos informations seront conservées pendant la durée strictement nécessaire au traitement de votre demande de calcul du quotient familial, aucune donnée personnelle n'est conservée.